



“Il n’est nullement question de faire gouverner la société par les femmes mais bien de savoir si elle ne serait pas mieux gouvernée par les hommes et par les femmes.”

John Stuart MILL

Une association pour
ré-agir au féminin

Présentation de l'avis et du rapport du HCE « **Du plancher collant au plafond de glu** »

Parties I & II : Des inégalités préexistantes au risque de réassignation

Michèle Vianès, co-rapporteuse de la Commission Parité

Madame La Ministre, Chère Aurore Bergé,

Madame la Présidente du Haut conseil, Chère Bérangère Couillard,

Mesdames et Messieurs les membres du Haut Conseil, Chères et chers amis,

Permettez-moi d'ouvrir cette présentation des parties I et II de notre rapport en dédiant ces travaux à la mémoire d'**Yvette Roudy**, qui vient de nous quitter.

Première ministre des Droits de la femme, grande figure du combat pour l'autonomie économique des femmes, Yvette Roudy rappelait en 1983, lors du vote de la loi pionnière sur l'égalité professionnelle, que le féminisme au pouvoir consistait à « *passer de la théorie à la pratique* ».

Aujourd'hui encore, le plus bel hommage que nous puissions lui rendre est de regarder lucidement les freins structurels à l'autonomie économique des femmes, qui entravent les femmes dans leur liberté économique et professionnelle.

La naissance d'un enfant affecte les revenus, les perspectives de carrière, les conditions d'emploi et donc l'autonomie financière des femmes, C'est la pénalité maternelle. Et ce rapport met en lumière une réalité sociologique majeure : **la pénalité maternelle ne commence pas le jour de l'accouchement.**

Avant même de devenir mères, la société prépare, anticipe et construit la pénalisation des femmes. La maternité réelle ou supposée sert de justification à des inégalités préexistantes. C'est tout le sens des deux premières parties de notre rapport.

Partie I – La construction des inégalités en amont

« Dans la **Partie I**, nous démontrons comment les inégalités se fabriquent bien en amont de la parentalité.

Dès l'enfance, la **socialisation différenciée** prépare les filles aux fonctions d'attention, d'écoute, de soin et d'organisation domestique : le *care*.

Cette orientation se prolonge dans les choix scolaires et professionnels : les jeunes femmes sont surreprésentées dans le secteur social, le soin, la santé ou l'enseignement, des métiers indispensables à la cohésion sociale, mais structurellement sous-valorisés et moins rémunérés.

Résultat la trajectoire commence par le « **plancher collant** » : **23,9 % des femmes salariées sont déjà à temps partiel avant d'avoir le moindre enfant**, contre seulement 9 % des hommes.

Donc, avant même l'arrivée d'un enfant, les femmes sont maintenues dans des emplois à bas salaires, à temps partiel subi, offrant peu de perspectives de carrière. Ce plancher collant réduit leur autonomie financière initiale et **conditionne les futurs arbitrages du couple**.

Dès le premier emploi, des écarts de salaires et de promotion s'installent à diplôme et compétences égales le **plafond de verre se manifeste avant le plafond de mère** », ce phénomène nommé ainsi par Marlène Schiappa et Cédric Bruguère dans l'essai « Plafond de mère : comment la maternité freine la carrière des femmes ». C'est cet invisible mais très réel frein à la progression professionnelle subie par les femmes lorsqu'elles deviennent mères — ou même lorsqu'elles sont susceptibles de le devenir.

Le « Régime de la suspicion maternelle »

Au Chapitre 3 de cette première partie, le rapport documente un phénomène pernicieux : **le régime de la suspicion maternelle**.

- Pour une femme âgée de 25 à 35 ans, la maternité n'a même pas besoin d'exister pour produire ses effets négatifs. **35 % des femmes de 25 à 34 ans** se voient encore poser des questions sur leur situation familiale ou leurs projets d'enfants en entretien d'embauche, alors que cette question n'est jamais posée aux hommes !

La seule *éventualité* qu'elle devienne mère déclenche une pénalisation par anticipation :

- Éviction des projets stratégiques,
- Présomption d'une moindre disponibilité ou d'une mobilité réduite,
- Frein préventif aux promotions.

Malgré un arsenal juridique protecteur et l'interdiction stricte des discriminations à l'embauche, il existe un fossé béant entre le droit formel et les pratiques en entreprise. C'est la preuve que le problème n'est pas le corps de la femme ni l'enfant à naître, mais le regard sexiste de l'organisation du travail.

Partie II – Injonctions, norme de la « bonne mère » et horloge biologique

« J'en viens à la **Partie II** : En devenant mère, la femme entre dans une société qui continue de la culpabiliser et de l'essentialiser.

Nous faisons face à une **injonction paradoxale** : d'un côté, la maternité reste valorisée comme un accomplissement social attendu ; de l'autre, elle est immédiatement sanctionnée par le marché du travail et par la perte de revenus.

S'y ajoute la norme étouffante de la « **bonne mère** » : nous serions naturellement compétentes, immédiatement aimantes, organisées, capable de préserver notre couple, de « tenir notre foyer » et de reprendre notre place dans le monde du travail ! Cette norme sociale exige une disponibilité permanente, le don de soi et le sacrifice. Si la mère travaille beaucoup, on lui reproche de délaisser son enfant ; si elle s'arrête, on la marginalise économiquement. Cette pression psychologique constante alimente **l'épuisement et la dégradation de la santé mentale des mères**.

Regardez ce que révèlent les chiffres de la **slide 8** :

- Pour les personnes sans enfant, la parentalité est perçue **comme un épanouissement par seulement 21% des F et des h, comme une norme sociale à respecter par 40%** mais **comme une contrainte par 39%**, parmi elles 57% de femmes.
- Et sur le plan des stéréotypes : **68 % de la population juge encore "normal" que les femmes interrompent plus longtemps leur activité après une naissance** et 26 % qu'elles s'occupent davantage des enfants.

Quant à la question de l'**horloge biologique**, le rapport rappelle qu'informer sur la fertilité est une nécessité médicale, mais que cette notion ne doit en aucun cas devenir un outil d'injonctions morales ou de réassignation des jeunes femmes au foyer.

Natalité et politiques publiques – Refuser la panique démographique

C'est là que nous allons aborder le Chapitre 2 de la Partie consacré à un débat d'une brûlante actualité : **la baisse de la natalité**.

Le HCE appelle à la plus grande vigilance : il faut objectiver la baisse de la fécondité **sans fabriquer une panique démographique** instrumentalisée par les discours sexistes ou antiféministes, qui désignent l'émancipation des femmes comme responsable du déclin des naissances.

Nous distinguons clairement trois cadres de politiques publiques :

1. La **politique nataliste**, qui cherche à contrôler le corps et les choix des femmes ;
2. La **politique familialiste traditionnelle**, qui entretient la spécialisation des rôles masculins/féminins ;
3. Et ce que nous défendons : une **politique familiale féministe**, fondée sur l'autonomie économique individuelle, le développement des services publics de petite enfance et un partage réel des responsabilités parentales. »

Synthèse des Parties I & II

« Pour résumer cette première étape de notre rapport :

Le constat des Parties I et II est sans appel. La pénalité maternelle est un **engrenage systémique** :

- Elle prend racine dans la socialisation et le plancher collant,
- Elle s'aggrave par la suspicion managériale préventive,
- Et elle est entretenue par des injonctions sociales culpabilisantes.

Le problème n'est pas la maternité, le problème est l'organisation sociale et économique de la parentalité.

Tant que le soin aux enfants sera perçu comme une charge privée et principalement féminine, l'égalité réelle restera théorique.

D'autant plus que cette articulation entre vie professionnelle et maternité se joue aussi, au quotidien, au sein même du foyer et des dynamiques de couple.

C'est précisément l'objet de la **Partie III** de notre rapport. Je passe donc la parole à ma co-rapporteuse, **Marie-Claude Bertrand**, qui va vous en présenter les analyses et les constats.